

**ARRÊTÉ du 14 Janvier 2020 modifiant l'ARRETE du 10 Septembre 2019
fixant la composition des membres du Comité d'Hygiène,
de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental de l'Allier**

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret n°84-1029 du 23 novembre 1984 et par le décret n°95-680 du 9 mai 1995 ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du Comité technique ministériel et des Comités techniques des services déconcentrés du Ministère chargé de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire du 10/04/2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Vu les résultats obtenus par les organisations syndicales aux élections professionnelles uniques du 6 décembre 2018 ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Madame Suzel PRESTAUX en qualité de Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2019 fixant la composition des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental de l'Allier ;

ARRÊTE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté du 10 septembre 2019 fixant la composition des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental de l'Allier est modifié comme suit :

a) Représentants de l'Administration :

Madame Suzel PRESTAUX, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ;

Monsieur Olivier MARTIN, Secrétaire Général ;

Le reste de l'article 3 est sans changement

Article 2 : Le secrétaire général de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yzeure, le 14 Janvier 2020

La Directrice Académique

Suzel PRESTAUX

